



**Buchelay**

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°7 /2026

<p><b><u>Mandature 2026 – 2032</u></b>  <b>Arrêté de délégation de  fonction et de signature  à Monsieur Mattéo DUBARRY-  MILANO</b></p>	<p><u>Nature de l'acte :</u>  5.4 Délégation de fonctions</p>
--	---

Monsieur Stéphane Tremblay, Maire de la commune de Buchelay,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18, permettant au Maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en cas d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-20 précisant que les délégations consenties par le Maire en application de l'article L.2122-18, subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

**Vu** la délibération n°DELB\_2026\_I\_1 du 21 mars 2026 portant installation du Conseil municipal et élection du Maire,

**Vu** la délibération n°DELB\_2026\_I\_2 du 21 mars 2026 portant désignation du nombre de postes d'adjoints et élections de ces derniers,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la délégation pour toute la durée de son mandat à Monsieur Mattéo DUBARRY MILANO, conseiller délégué de la commune, pour les attributions suivantes :

#### COMMUNICATION AFFAIRES JURIDIQUES

Monsieur Mattéo DUBARRY MILANO aura en charge :

#### COMMUNICATION :

- de mettre en place, en coordination avec le service concerné, la stratégie communale de communication,
- de piloter l'ensemble des actions visant à préserver l'image de la commune

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

- de superviser les différentes publications communales
- de mettre en place l'outil de concertation citoyenne

#### AFFAIRES JURIDIQUES

- de superviser l'ensemble des opérations relatives aux contrats de la commande publique passés par la commune, quel que soit leur montant, et sécuriser juridiquement la passation de ces mêmes contrats ;
- de superviser l'ensemble des opérations relatives à l'utilisation et l'occupation du domaine public communal ;
- de superviser l'ensemble des opérations relatives aux demandes de communication de documents administratifs adressées, le cas échéant, à l'administration communale ;
- de superviser l'ensemble des opérations relatives aux recours administratifs adressés, le cas échéant, à l'administration communale ;
- de superviser l'ensemble des opérations relatives aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et judiciaires contre ou par la commune.

**ARTICLE 2 :** La délégation permanente est également donnée à Monsieur Mattéo DUBARRY MILANO, conseiller délégué de la commune, pour signer tous les documents, courriers et autorisations en lien avec les attributions citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté,

**ARTICLE 3 :** La présente délégation prendra effet dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Buchelay, le 25 mars 2026.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire - Loi du 2 mars 1982  
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane Tremblay,  
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire  
Date de signature : 27/03/2026  
Qualité : Le maire et président du CCAS

